

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2018

Délibération n°2018-27 portant approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration de l'ENS du 14 mai 2018.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 14	Pour : 20 voix
Procurations : 6	Contre : -
Votants : 20	Abstention(s) : -

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 4 juillet 2018

Réunion du Conseil d'administration du 14 mai 2018

Procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Présent
F. WEBER	Procuration F. HARTOG	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Présente	L. MARIGNAC	Présente
Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
V. BERNARD-LAFOUCRIERE	Présent	Q-D. TRAN	Absent
S. ZOUARI	Présent		
C. MITERAN	Présente		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
D. SHARMA	Absent	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. BARATIN	Présent	S. ISRAEL	Présent
M.DE BOISDEFFRE	Absente	F. LABOURIE	Présent
H. BOUCHIAT	Présente	M. LEMOINE	Présente
F. DARDEL	Procuration F. HARTOG	J. NEEFS	Présent
F. HARTOG	Présent	M. PITTET	Présente
J-F. JOANNY	Procuration H. BOUCHIAT	A. SUZOR-WEINER	Présente
F. COMBES	Procuration H. BOUCHIAT		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	
Nom/Prénom	Présent/ Absent/ Procuration
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Présente

Ont également assisté à la séance :

J-M. BERROIR, C. LORENZI, D. BUTIGIEG, E. SORDET, H-A. ROY, V. MAYOR.

Ordre du jour

I.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2018.....	7
II.	PSL – Avis du jury.....	7
III.	Points financiers.....	8
1.	Budget rectificatif n°1	8
2.	SPSI 2018/2022	9
3.	Admissions en non valeur	11
4.	Révision des tarifs : restauration et logement.....	11
IV.	Point administratifs	12
1.	Suivi de l'engagement décennal	12
2.	Demandes de domiciliation d'associations	14
V.	Présentation du département de physique	15
VI.	Point formation et recherche	16
1.	Offre de formation cible accréditée par PSL	16
VII.	Information.....	17
1.	Campagne de levée de fonds.....	17

La séance est ouverte à 9 heures 20.

François HARTOG énonce la liste des procurations :

- Florence WEBER à François HARTOG
- Frédéric DARDEL à François HARTOG
- Jean-François JOANNY à Hélène BOUCHIAT
- Françoise COMBES à Hélène BOUCHIAT.

Marc MEZARD souhaite revenir sur l'occupation de l'École qui s'est déroulée au 45 rue d'Ulm, dans la nuit du 2 au 3 mai.

Un "comité de mobilisation" anonyme avait annoncé, par voie d'affichettes, la tenue d'un « colloque intempestif » le mercredi 2 mai à 18 heures 30, l'information avait également été relayée sur les réseaux sociaux. Ce colloque annonçait réunir quelques universitaires dont Giorgio Agamben, Johanna Siméant, Antonia Birnbaum. En début de soirée, près d'un millier de personnes ont rejoint le site du 45 rue d'Ulm, le colloque est immédiatement devenu une sorte de manifestation, avec des interventions des syndicalistes de la SNCF et de la Poste, ainsi que de Julien Coupat. Pour donner un exemple du ton, les mots de "A mort l'ENS, vive Paris 8" ont été prononcés par Mme Birnbaum.

A la fin du colloque, quelques centaines de personnes ont refusé de quitter l'Ecole et ont envahi une partie des locaux, notamment la cafétéria et le restaurant. Des dégâts substantiels ont été commis tels que des pillages, des murs tagués, et de manière particulièrement choquante, le monument aux morts a été profané.

L'Ecole a été occupée toute la nuit, les activités du 45 rue d'Ulm ont dû être suspendues le 3 mai sur décision de la Direction pour préserver la sécurité des personnes. L'accès à l'Ecole le 3 mai a été strictement limité aux normaliens logés au 45. Des discussions ont eu lieu dans la journée du 3 mai, et progressivement les personnes extérieures ont quitté l'Ecole, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir les forces de police dans l'enceinte de l'Ecole. Celles-ci étaient néanmoins présentes à l'extérieur du site et avaient mis en place un dispositif de régulation des accès à l'Ecole.

A partir du 7 mai, les activités ont pu reprendre normalement. Il est toutefois important de ne pas minimiser la portée de ces événements qui ne peuvent être réduits à quelques heures d'agitation. La profanation du monument aux morts apparaît évidemment comme extrêmement choquante. A la violence symbolique s'est ajoutée la violence physique, avec des portes fracturées, des équipements volés, des individus cagoulés circulant dans les locaux, des courses-poursuites sur les toits, etc. Des pneus imbibés d'essence ont également été introduits dans l'Ecole. Nous avons donc vécu une occupation violente avec des dégradations systématiques, avec une volonté d'occuper les lieux dans la durée : "Il s'agit pour le mouvement au sens large, dans toutes ses composantes, de trouver un lieu vers lequel converger et envisager comment poursuivre vers un mois de mai à la hauteur de toutes nos attentes", tels sont les termes du communiqué affiché par les "occupant.e.s de l'ENS" sur les réseaux sociaux dans la nuit du 2 au 3 mai, et retiré depuis.

Le courage et le sang-froid de l'équipe de Direction et de l'ensemble des personnels présents sont à saluer car la situation aurait pu se dégrader à plusieurs reprises. Il faut également saluer la mobilisation spontanée et courageuse d'un certain nombre de normaliens, en particulier les responsables du COF, BDS, BDA, qui se sont organisés, notamment pour protéger la bibliothèque, le théâtre ou le piano de la salle des actes.

D'un autre côté, certains estiment que la Direction aurait dû interdire la tenue du colloque, il est cependant difficile d'empêcher l'accès de l'Ecole à près d'un millier de personnes et l'Ecole demeure attachée aux débats d'idées. Par ailleurs, le programme annoncé avait un caractère universitaire, avec des intervenants reconnus. Le choix de la direction de laisser entrer les

participants à ce "colloque intempestif" a pu être considéré comme trop laxiste, voir naïf ; néanmoins l'équipe de direction n'a pas souhaité fermer les portes de l'Ecole à un colloque, et par ailleurs une décision de fermeture de l'Ecole aurait pu conduire à des catastrophes.

L'Ecole se veut largement ouverte sur l'extérieur, cependant des restrictions d'accès temporaires s'imposent au vu du contexte actuel, le risque d'une nouvelle occupation dans les prochains jours étant grand. Des colloques pourront être maintenus, avec des participants inscrits à l'avance. Cette situation est regrettable mais la mise en œuvre de ces mesures est nécessaire. Par ailleurs nous avons dû annuler deux événements majeurs accueillant du public, la "Nuit science et lettres" et les "48h des arts". C'est d'autant plus regrettable que ces événements sont des moments forts de la vie de l'Ecole, et qu'ils ont été préparés activement depuis des mois par de nombreuses personnes. Il faudra les reprogrammer.

Emmanuelle SORDET remercie officiellement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour éviter des dégradations à la bibliothèque.

Marc MEZARD signale que des normaliens ont récemment déposé une gerbe devant le monument aux morts. Un certain nombre de personnes se sont également mobilisées le 8 mai pour nettoyer les murs tagués.

Jacques NEEFS constate que les événements semblent créer un clivage au sein de l'Ecole et interroge pour savoir si des discussions sont amorcées sur le sujet entre les élèves.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE confirme que des débats ont été entamés, certains échanges peuvent être parfois violents. Des sondages officieux réalisés au sein de l'Ecole démontrent que près des deux tiers des normaliens ont désapprouvé l'ensemble des événements. Le tiers restant a soutenu la mobilisation mais a déploré les dégradations, a priori, quelques individus étaient pleinement en phase avec le déroulement des événements.

Marc MEZARD reconnaît que les tensions restent palpables, les événements sont trop récents pour que des débats apaisés puissent avoir lieu.

Annick SUZOR-WEINER considère que la situation a été gérée de manière satisfaisante, l'interdiction du colloque aurait provoqué des risques supplémentaires. L'intervention des forces de police a heureusement pu être évitée. Il est néanmoins regrettable que le contexte actuel conduise à réduire et à encadrer très strictement certaines activités essentielles à la vie de l'Ecole.

Stéphane ISRAEL indique qu'il n'avait pas pris conscience de l'importance et de la gravité des événements et suggère aux normaliens de ne pas hésiter à prendre position dans les médias sur le sujet.

Lucie MARIGNAC souhaite obtenir des précisions sur la manière dont les mesures d'accès seront mises en œuvre au quotidien.

Marc MEZARD répond que l'Ecole représente incontestablement un symbole, l'accès au 45 rue d'Ulm sera donc limité aux porteurs d'une carte de l'ENS. Sur demande des départements, des cartes temporaires pourront être délivrées aux intervenants extérieurs. Pour les colloques et autres événements culturels, un dispositif spécifique d'organisation et de contrôle sera mis en place. La durée de mise en œuvre de ces mesures n'est pas déterminée, l'évolution de la situation dans les universités parisiennes sera prise en considération.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE regrette que les événements aient conduit à l'annulation du festival des 48h des Arts, remettant ainsi en cause le travail de préparation effectué durant des mois. S'agissant de la parole publique des élèves, plusieurs interventions ont déjà été publiées dans un certain nombre de grands médias.

Marc MEZARD souhaite la reprogrammation des grands événements annulés suite à l'occupation de l'Ecole: la "Nuit science et lettres" et les "48h des arts".

Au nom du Conseil d'administration, **François HARTOG** remercie toutes les personnes qui ont permis de mettre fin rapidement à l'occupation des locaux dans des conditions satisfaisantes. Il propose de voter une délibération soutenant l'action de la Direction et la mise en œuvre de mesures temporaires permettant d'assurer la sécurité de l'Ecole.

Samuel ZOUARI précise que la majorité des élèves ne soutient pas le mouvement des occupants de l'ENS, et déplore particulièrement les dégradations commises. Néanmoins, les mesures sécuritaires annoncées sont perçues comme étant excessives par certains normaliens.

Lucie MARIGNAC reconnaît que les mesures de contrôle d'accès sont légitimes et raisonnables mais elle s'interroge sur la faisabilité technique d'un filtrage des entrées, notamment dans le cadre des événements accueillant des participants extérieurs.

Marc MEZARD confirme les difficultés résultant de la mise en œuvre des restrictions d'accès qui sont contraires à la tradition d'ouverture de l'Ecole. Les équipes de sécurité ont été renforcées pour que des manifestations culturelles et scientifiques puissent être organisées au sein de l'Ecole, le dispositif de sécurité sera adapté suivant les événements.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE signale que les restrictions d'accès pourraient notamment susciter des difficultés de fonctionnement à certaines associations installées au sein de l'Ecole.

Marc MEZARD assure que tous ces points sont à l'étude, des activités pourraient notamment être transférées sur d'autres sites ; des cartes temporaires pourront également être attribuées aux extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la gestion de l'épisode de l'occupation de l'École et apporte son soutien aux mesures prises pour assurer au mieux la sécurité des personnes et de l'Établissement.

Votants : 23 Pour : 21 voix Contre : 2 voix Abstention : -

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 28 février 2018.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

II. PSL – Avis du jury

Marc MEZARD explique que le projet a été présenté devant le jury international le 13 mars, des réserves ont été émises dans des termes quasi-similaires pour Saclay.

Le modèle d'établissement public englobant d'autres établissements publics, proposé par PSL, a été validé par le jury sous réserve du respect de quatre conditions.

Le jury recommande l'élaboration d'un texte mettant en évidence la stratégie unifiée de PSL, cet exercice sera conforté par un certain nombre d'actions, comme la mise en place des parcours gradués, la procédure budgétaire, etc.

Les trois autres conditions portent sur la gouvernance. L'une concerne la possibilité, pour le président, d'amender le budget prévisionnel, une procédure est préalablement prévue en ce sens dans l'accord politique et le projet de statuts mais devrait être plus détaillée. Le modèle proposé est novateur et nécessite d'être plus explicite. Le jury préconise la signature de l'ensemble des diplômes par le président de PSL, ce point ne soulève pas de difficultés, par exemple, les doctorats sont déjà délivrés par PSL.

Une condition est relative au droit de veto du président sur l'ensemble des recrutements académiques, or le dispositif de recrutement est strictement encadré par la loi. Cette compétence relève du Conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés, et ne peut s'appliquer que dans des cas précis définis par la réglementation et la jurisprudence (vice de procédure, stratégie de l'établissement, etc.). Des discussions ont eu lieu avec le ministère et aucune dérogation n'est envisagée, PSL et Saclay ne pourront donc répondre favorablement à cette condition non conforme à la législation.

Une dernière condition porte sur le veto budgétaire et PSL répond déjà aux attentes en la matière par le nouveau cadre budgétaire qui a été élaboré, à notre sens ceci devra être mieux expliqué.

La détermination des statuts et le cadre juridique applicable permettant la création d'un grand établissement font l'objet de discussions entre PSL et le Ministère, le processus pourrait aboutir dès le printemps 2019. Un délai de 30 mois a été accordé par le jury mais PSL souhaite aboutir bien avant.

Stéphane ISRAEL s'enquiert de la position adoptée par le jury vis-à-vis des projets des autres établissements.

Marc MEZARD indique que Sorbonne Université a obtenu la labellisation Idex à l'issue de la fusion de l'université Paris IV et de l'université Paris VI. Le jury a une vision relativement traditionnelle puisque les projets approuvés renvoient à la fusion des établissements, c'est le cas pour Bordeaux et Marseille. Les modèles innovants proposés tels que PSL et Saclay suscitent quelques réticences, néanmoins la possibilité de proposer des schémas alternatifs n'est pas remise en question même si l'avis favorable est systématiquement assorti d'un certain nombre de réserves.

Jacques NEEFS interroge sur les impressions du jury concernant le CPES, notamment par rapport aux classes préparatoires, et les motivations relatives au droit de veto du président pour le recrutement des enseignants-chercheurs.

Marc MEZARD répond que sur ce dernier point le jury semble considérer qu'une forte gouvernance devrait comprendre le contrôle du budget et le recrutement académique.

Le CPES est unanimement plébiscité comme une troisième voie, cependant le CPES ne bénéficie pas de subvention du ministère ce qui génère quelques difficultés notamment de locaux et d'encadrement académique, ce programme novateur ne peut évoluer sans appui matériel et logistique. L'initiative est maintenue par la mobilisation et l'engagement de quelques enseignants-chercheurs.

Jean-François ALLEMAND confirme que les moyens actuels limitent la croissance du dispositif.

III. Points financiers

1. Budget rectificatif n° 1

Laurence CORVELLEC explique que le budget rectificatif n° 1 vise à ajuster les recettes globalisées et la programmation des opérations pluriannuelles liées aux projets immobiliers, pas de

variation du plafond d'emploi par rapport au budget initial 2018. Le budget rectificatif a permis d'affiner et préciser la qualité des données (cf. tableau n°3).

Pour la programmation des projets immobiliers, des évolutions sont notamment intervenues sur les sources de financement des travaux du 4^{ème} étage du bâtiment Jaurès pour accueillir le LSCP.

Les travaux du couloir saumon, estimés à 350 000 euros, ont été déprogrammés, la réalisation des travaux est compromise pour cette année, le projet est donc reporté pour 2019. Les études ne sont pas finalisées.

L'aménagement du couloir vert dédié aux sciences des données, nécessite une ouverture partielle de crédits de 290 000 euros.

Une enveloppe de 60 000 euros avait initialement été inscrite au budget initial pour les travaux du département d'histoire et de théorie des arts et du département des sciences de l'Antiquité. Une ouverture complémentaire de crédits s'élevant à 40 000 euros apparaît nécessaire pour la réalisation des aménagements durant l'été 2018.

De plus une ouverture additionnelle de crédits de 200 000 euros est prévue pour les travaux de renforcement des sous-sols du campus Jourdan pour un coût global d'opération de 400 000 euros.

La rénovation du bâtiment de restauration du campus Jourdan requiert également une ouverture complémentaire de crédits de 125 000 euros.

Les principales modifications budgétaires concernent la rénovation du site Lhomond-Erasme dans le cadre du CPER 2015-2020, il est en effet prévu de fermer 567 000 euros d'autorisations d'engagement compte tenu du report d'une partie des travaux de l'aile du département de chimie. Les crédits de paiement seront par ailleurs ouverts à hauteur de 3 millions d'euros. Un point sur l'avancement du projet sera effectué au mois de juin, avec l'Etat, le rectorat, la ville de Paris et la région.

Le budget rectificatif n° 1 a été présenté au contrôle budgétaire du rectorat et n'a soulevé aucune remarque.

Nicole DAIRÉ explique que tous les projets ont fait l'objet d'une analyse pour ajuster les recettes prévisionnelles suivant l'avancement réel des chantiers.

Le budget initial prévoyait un déficit de 5,189 millions d'euros qui est désormais réduit à 4,303 millions d'euros. Les variations de trésorerie seront moins importantes que les prévisions présentées puisque les recettes sont généralement sous-estimées alors que les dépenses sont, au contraire, surestimées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 ci-après :

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

Le détail de la délibération figure à la fin du PV.

2. SPSI 2018/2022

Laurence CORVELLEC précise que le Conseil d'administration est informé du SPSI, la saisine du Conseil d'administration pour délibération est prévue après avis du rectorat.

Un schéma directeur immobilier avait été réalisé en 2010, avec la participation d'un cabinet de conseil. Le document avait été approuvé par le ministère de tutelle, sous réserve d'une justification des projets à long terme et de l'obtention des financements. Le schéma directeur immobilier avait été soumis au Conseil d'administration en 2012 mais n'a pas été approuvé.

En 2014, le schéma directeur de 2010 pour la période 2014-2018 a fait l'objet d'une actualisation et ce document a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la séance du 14 octobre 2014.

Le SPSI 2018-2022 a pour objet d'adapter et de moderniser les bâtiments existants. Depuis 2012, l'École a investi 3,818 millions d'euros, hors CPER, pour la rénovation de ses locaux, l'amélioration du confort des conditions de travail et de logement des usagers. A la rentrée 2018, l'École pourra proposer ainsi 765 chambres réparties sur trois sites : Ulm, Jourdan et Montrouge.

Le recrutement d'un Economy manager par PSL puis par l'École, depuis 2016, a permis de réaliser un travail important sur la maîtrise des coûts énergétiques, le contrôle et la rationalisation des dépenses énergétiques par une réhabilitation progressive du bâti ancien et un suivi des consommations énergétiques comptent parmi les objectifs du SPSI.

La remise aux normes de sécurité du bâti existant et la modernisation de certains laboratoires sont notamment prévues dans ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le document a été intégralement réalisé par les services de la DGS, les spécificités de l'École dont les internats, les bibliothèques, le restaurant, etc. ont été prises en considération pour l'élaboration de ce plan.

L'École est propriétaire du site de Foljuif et de terrains sur le site de Nançay, actuellement occupés par l'Observatoire de Paris. Pour ses autres locaux, l'École dispose de conventions d'utilisation du domaine public qui ont été renouvelées au début de l'année 2017 pour une durée de validité de 15 ans. Sur le campus Jourdan, une réserve foncière est estimée à 28 000 mètres carrés SHON.

Pour la mise en œuvre de son SPSI, la mobilisation de ressources complémentaires par le biais du mécénat est envisagée, par exemple, la rénovation d'une salle de la bibliothèque des lettres et sciences humaines et sociales a été financée par le mécénat (fondation de l'ENS). Des réflexions sont en cours avec l'université Paris Descartes (affectataire principal) afin de valoriser une partie des terrains non bâtis du campus Montrouge. Le produit de la vente pourrait permettre de financer la rénovation énergétique des locaux existants. Une enveloppe de 40 000 euros a été inscrite au budget pour le financement de la réalisation d'une étude.

Après cette présentation au Conseil d'administration, le projet de SPSI sera soumis au rectorat puis au Ministère et à la Direction immobilière de l'Etat qui seront sollicités pour avis. Les avis seront ensuite communiqués au Conseil d'administration qui devra délibérer. A ce jour, le calendrier n'est pas établi néanmoins l'objectif serait d'inscrire cette consultation pour la séance du mois de décembre 2018.

Marie PITTET salue la qualité du document réalisé en interne, qui est mieux structuré que le précédent SPSI présenté en Conseil d'administration.

François LABOURIE demande des précisions sur les modalités d'élaboration du document.

Laurence CORVELLEC explique qu'elle s'est personnellement investie dans la démarche, avec la chargée des opérations immobilières et le service patrimoine.

Marc MEZARD précise que la démarche a donné lieu de nombreuses interactions avec le comité de Direction et les différentes structures de l'École concernées par le SPSI.

3. Admissions en non valeur

Nicole DAIRÉ indique que les deux dossiers d'admission en non valeur concernent des trop-perçus sur salaire. Les sommes sont considérées comme irrécouvrables car les adresses des personnes concernées sont inconnues malgré les recherches réalisées. Les justificatifs des recherches effectuées sont à la disposition du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les deux admissions en non valeur qui lui sont soumises.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

Par ailleurs, **Nicole DAIRÉ** rappelle qu'un dossier d'admission en non valeur impliquant le foyer des personnels du rectorat avait été présenté au Conseil d'administration lors d'une précédente séance. Les investigations ont été approfondies au vu des demandes formulées par les membres du Conseil d'administration. Suite aux échanges avec le rectorat sur ce sujet, il semble que les sommes dues à l'Ecole puissent être récupérées.

4. Révision des tarifs : restauration et logement

Laurence CORVELLEC indique que des hébergements de type F4 seront ouverts à la colocation pour les étudiants sur le site de Montrouge à partir de la rentrée prochaine. A l'issue de la Commission Logement, il a été décidé de fixer le tarif à 1 200 euros, le tarif du F3 s'élève à 1 000 euros.

Lors d'un précédent Conseil d'administration, la possibilité de disposer de logements sur le site du Mobilier National aux Gobelins avait été évoquée néanmoins cette piste n'a pas pu être exploitée faute de réponse du Mobilier national.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE demande si cette alternative est définitivement abandonnée.

Laurence CORVELLEC répond par la négative et précise cependant que même dans l'hypothèse d'une réponse imminente du Mobilier national, les délais requis pour les travaux ne permettront pas une installation dans ces locaux pour la rentrée prochaine.

Marie PITTET rappelle que le Mobilier National a récemment changé de Direction, ce qui peut expliquer le report de l'accord.

Annick SUZOR-WEINER demande combien de logements de type F4 seront disponibles.

Laurence CORVELLEC explique qu'une tour sur le site de Montrouge était réservée à l'hébergement des personnels bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service. Cependant tous les logements ne sont pas occupés, en effet, deux F4 et trois studios seront donc proposés à la colocation dès la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration approuve le montant de la redevance d'un F4 à Montrouge (1 200 euros) pour une entrée en vigueur au 1er septembre 2018 :

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

Hubert-Alexandre ROY rappelle que les tarifs de restauration n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation depuis 2010, alors que sur l'ensemble de la période 2010/2018, l'inflation cumulée a

atteint 7,6 %. Une proposition d'augmentation de 8 % a donc été soumise au Comité technique, qui a rendu un avis défavorable.

Une nouvelle grille a été élaborée et inclut une hausse comprise entre 2,6 % pour les étudiants et 3,1 % pour les élèves, stagiaires et doctorants à 7,6 %. Cette proposition a préalablement été validée par le Comité technique.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE indique que l'augmentation des tarifs est nécessaire mais doit être régulière pour ne conduire à une hausse excessive des tarifs. Il signale qu'il s'abstiendra.

Samuel ZOUARI regrette l'abandon de la distinction de tarif entre les plateaux végétariens et les plateaux classiques.

Laurence CORVELLEC explique que le coût de revient des plateaux végétariens est plus élevé que celui des plateaux classiques. Le complément nutritionnel proposé n'est pas cuisiné sur place mais acheté, or la vente des plats végétariens est conséquente et peut désormais atteindre 250 à 300 couverts par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'actualisation des tarifs du restaurant Ulm pour une entrée en vigueur à compter du 1er juin 2018.

Votants : 23 Pour : 19 voix Contre : - Abstention : 4 voix

IV. Point administratifs

1. Suivi de l'engagement décennal

Laurence CORVELLEC indique que le suivi de l'engagement décennal est dématérialisé depuis deux ans, en 2017, 1 028 anciens élèves étaient concernés et 890 pour 2016. La campagne a permis de recueillir 894 réponses, 133 anciens élèves n'ont pas répondu avec la répartition suivante : défaut de réponse de 74 anciens élèves malgré 2 relances et 59 adresses erronées.

Le bilan intermédiaire des remboursements s'élève à 720 000 euros sur un total de 1,299 million d'euros, des encaissements sont encore attendus. Par ailleurs, trois dossiers sont en cours d'instruction au Tribunal administratif de Paris, d'anciens élèves ayant formé un recours contentieux.

Le 13 avril 2018, la Commission de suivi de l'engagement décennal a rendu un avis concernant quatre demandes de dispense remboursement.

Compte tenu de l'avis de la commission de suivi, des pièces présentées (dont les faibles revenus) et des arguments, il est proposé d'accorder une dispense partielle à hauteur de 80 % pour les dossiers suivants :

- 2016/DS2, les revenus et les tentatives (dont l'agrégation) de respecter son obligation décennale sont justifiés.
- 2016/FP10, les revenus, le choix de carrière et les tentatives de respecter son obligation décennale sont également justifiés, par ailleurs le choix de carrière est en cohérence avec les études préparées à l'École.

Suivant l'avis de la commission de suivi de l'engagement décennal et des documents présentés, il est proposé de rendre un avis défavorable aux demandes de dispense partielle (2016/DS9) ou totale (144) de remboursement pour les dossiers suivants :

- 2016/DS9, le dossier est incomplet, l'avis d'imposition n'a pas été communiqué alors que ce document est requis pour toute demande de dispense conformément à l'article 41 du règlement intérieur de l'ENS. Par ailleurs aucun élément transmis ne justifie une dispense de remboursement, l'activité exercée n'est pas conforme à l'engagement décennal.

- 144, aucun élément présenté ne justifie une dispense de remboursement, aucune tentative de respecter son engagement décennal n'a été présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration rend un avis favorable aux demandes de dispense partielle de remboursement à hauteur de 80 % pour les dossiers 2016/DS2 et 2016/FP10.

Votants : 23 Pour : 21 voix Contre : - Abstention : 2 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration rend un avis défavorable à la demande de dispense partielle de remboursement pour le dossier 2016/DS9 et à la demande de dispense totale de remboursement pour le dossier 144.

Votants : 23 Pour : 21 voix Contre : - Abstention : 2 voix

Jean-François ALLEMAND demande si la cohérence des études avec la profession exercée est un argument de dispense de remboursement, et si on doit considérer que l'Ecole propose des études dont les perspectives professionnelles ne permettent pas le respect de l'engagement décennal.

Marc MEZARD note que les carrières d'auteur-scénariste peuvent être très variables et très fluctuantes puisque certaines personnes peuvent avoir des revenus très élevés.

Laurence CORVELLEC précise que le remboursement doit être effectué dans les 10 ans comptés à partir de leur entrée à l'Ecole. Dans ce cas, le délai était arrivé à échéance, un sursis avait déjà été accordé dans l'attente d'une éventuelle amélioration de la situation financière de la personne.

Laurence CORVELLEC présente le dossier 2017/819 qui avait fait l'objet d'une demande complémentaire du Conseil d'administration concernant le patrimoine mobilier de la personne. La commission de suivi de l'engagement décennal a proposé une dispense partielle de remboursement de 80%.

Marc BARATIN insiste sur la nécessité de ne pas créer de précédent concernant l'ancienne élève entrée en noviciat religieux. Accorder une dispense totale à cette personne reviendrait à considérer que l'engagement décennal ne s'impose que pour certains choix de vie.

Marc MEZARD signale que la personne n'a pas un niveau de revenus lui permettant de rembourser son engagement décennal.

Marie PITTET note que la situation est quasi-similaire aux deux cas de dispenses partielles que le Conseil d'administration a approuvé, la dispense partielle de remboursement à hauteur de 80% pourrait être retenue.

Stéphane ISRAEL suggère de se retourner vers la congrégation à laquelle appartient cette ancienne élève, elle doit disposer d'un patrimoine suffisant pour se substituer à la personne concernée.

Marc MEZARD insiste sur la nécessité de prendre en considération la charge de travail pour les services de l'Ecole qui doivent recueillir de nombreuses informations et communiquer les demandes du Conseil d'administration.

Stéphane ISRAEL rappelle que l'ENS est un établissement laïque, la vocation religieuse ne peut être considérée comme plus honorable que l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur privé.

Marc MEZARD précise que l'ancienne élève ne dispose pas de revenus lui permettant de rembourser son engagement décennal, dans ce contexte, une dispense partielle pourrait être un compromis acceptable.

Marc BARATIN souligne néanmoins que les élèves qui choisissent d'effectuer leur scolarité à l'Ecole ont connaissance de leur engagement décennal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la demande de dispense partielle de remboursement à hauteur de 80 % pour le dossier 2017/819.

Votants : 23 Pour : 13 voix Contre : 8 voix Abstention : 2 voix

2. Demandes de domiciliation d'associations

Laurence CORVELLEC signale que deux demandes de domiciliation ont été communiquées au Conseil d'administration, les associations concernées ont accepté le principe d'une redevance annuelle de 150 euros (résultant d'une délibération du Conseil d'administration du 20 octobre 2005).

Afin de répondre aux questions récurrentes relatives aux associations, le bilan des associations domiciliées à l'Ecole sera présenté lors du prochain Conseil d'administration.

La première demande émane de l'association ConferENS Ulm qui est essentiellement composée d'élèves du département d'économie. Son objet est de proposer des conférences sur des sujets de société en présence de personnalités publiques.

Lucie MARIGNAC s'étonne qu'il soit nécessaire de constituer une association pour organiser des débats d'idées au sein de l'Ecole.

Marc MEZARD considère qu'il est préférable de s'appuyer sur des structures organisées.

Stella MANET note que les retombées des manifestations qui sont organisées dépassent le cadre de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la demande de domiciliation de l'association ConferENS Ulm.

Votants : 23 Pour : 20 voix Contre : - Abstention : 3 voix

Laurence CORVELLEC présente la demande de domiciliation de l'association « Le Vent Se Lève-Ulm », cette association a fondé un média d'opinion en ligne depuis 2016, et souhaite organiser des conférences et autres manifestations.

Avant de se prononcer, **Lucie MARIGNAC** invite le Conseil d'administration à prendre connaissance des idées défendues par cette association.

Stéphane ISRAEL demande des précisions sur le rôle assuré par l'Ecole à l'égard des associations qui y sont domiciliées.

Laurence CORVELLEC constate que ce point sujet suscite régulièrement des remarques du Conseil d'administration, ce qui justifie l'inscription d'un point spécifique à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il est nécessaire de définir des critères et un cadre pour la domiciliation des associations à l'École.

Marc MEZARD indique que les critères d'acceptation des demandes de domiciliation des associations devraient être préalablement déterminés par le Conseil d'administration et propose de reporter le vote à la prochaine séance.

V. Présentation du département de physique

Jean-Marc BERROIR indique que le département de physique occupe 12 000 m² rue Lhomond, l'un des laboratoires est également installé à Jussieu et au Collège de France.

Le bâtiment de la rue Lhomond a été récemment rénové dans le cadre d'un programme CPER, la réalisation des travaux a été effectuée en site occupé, ce qui a causé un certain nombre de difficultés notamment liées à d'importantes infiltrations d'eau. Les travaux ont toutefois permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail et un gain significatif de place est attendu. Le chantier devrait se poursuivre dans le grand hall en 2021.

Le département fédère cinq laboratoires, le laboratoire Kastler-Brossel (LKB) pour la physique quantique, physique théorique, physique statistique, le laboratoire Pierre Aigrain (LPA) pour les nanosciences et radioastronomie, le Laboratoire de radioastronomie (LERMA), le laboratoire de physique théorique de l'ENS (LPTENS) et le laboratoire de physique statistique de l'ENS (LPS-ENS).

Le département compte 450 personnels, 140 chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs, 150 doctorants et 90 ITA.

Le département développe plusieurs programmes prestigieux, notamment autour du LABEX ICFP, ce qui renforce son attractivité internationale et sa cohésion, et de l'Institut de Physique Théorique Philippe Meyer.

L'activité du département couvre de la plupart des domaines, allant de la physique fondamentale, à la physique théorique et expérimentale. Il a également de très nombreuses interactions avec les autres départements scientifiques de l'Ecole.

Sa production se situe au meilleur niveau international, avec trois Prix Nobel et dix membres de l'Académie des Sciences. Un certain nombre de prix et des médailles ont également été obtenus par de jeunes chercheurs, ce qui est particulièrement encourageant pour l'avenir.

Les collaborations internationales sont très nombreuses, depuis quelques années, des chaires ont également été développées avec le secteur privé, un nouveau projet est d'ailleurs en cours avec Thalès. Ces initiatives permettent à la fois d'obtenir des financements mais aussi de développer des interactivités et proposer de nouvelles perspectives de recherche et professionnelles aux étudiants.

Le département bénéficie d'un environnement technique exceptionnel qui s'appuie pleinement sur le principe de formation par la recherche et accueille plus de 200 étudiants chaque année. Des efforts ont été engagés pour développer le tutorat et les stages en laboratoires avec une forte dimension internationale.

Dans le domaine de la recherche, les projets du département sont principalement liés à la construction de PSL, il est également envisagé de fusionner quatre des cinq laboratoires en une seule UMR. L'objectif serait de faciliter les parcours, de développer les activités au-delà de frontières et de renforcer la visibilité des structures de recherche. Une réflexion est amorcée sur ce point depuis le début de l'année et un projet devrait être présenté dans le courant du mois de juin.

S'agissant de la formation, un parcours gradué, alliant le master et le doctorat, devrait être proposé en partenariat avec l'ESPCI. Un projet d'EUR avait été déposé dans ce domaine mais n'a pas été retenu malgré une évaluation honorable.

Stéphane ISRAEL demande des précisions sur l'insertion professionnelle des anciens élèves et étudiants.

Jean-Marc BERROIR répond que les carrières académiques restent dominantes, on constate une évolution significative vers le secteur privé, le conseil, etc. (au moins 30 % des anciens étudiants).

Stéphane ISRAEL souligne que le gouvernement souhaite renforcer la capacité de l'économie française à faire de l'innovation disruptive, cette orientation constitue certainement une opportunité pour l'Ecole qui pourrait y contribuer.

Marc MEZARD constate que les étudiants et les jeunes chercheurs s'orientent de plus en plus vers l'entrepreneuriat, ils peuvent désormais bénéficier de l'accompagnement de PSL par le biais de l'Institut de Technologie et d'Innovation, et par le soutien de la cellule PSL Innovation.

Jean-Marc BERROIR indique que l'un des objectifs du futur parcours gradué est de communiquer la culture de l'innovation aux étudiants.

Hélène BOUCHIAT interroge sur une éventuelle exclusion du laboratoire Kastler-Brossel du projet de fusion.

Jean-Marc BERROIR explique que le laboratoire Kastler-Brossel est le seul laboratoire multi-site, et actuellement, la composante de l'UPMC est plus importante que celle de l'ENS, il serait laborieux de l'intégrer dans le processus de fusion avec les autres laboratoires de l'ENS. Il y aura donc deux laboratoires au département de physique.

François HARTOG remercie Jean-Marc BERROIR de la riche présentation du département de physique.

VI. Point formation et recherche

Offre de formation cible accréditée par PSL

Yves LASZLO indique qu'en ce qui concerne les licences, seul le CPES est concerné. Un important travail de simplification et de mise en cohérence a été mené sur les masters. Huit mentions ont été retenues, dont trois seront portées par l'Ecole. La plupart des diplômes s'inscrivent dans le cadre de parcours gradués, ils seront tous délivrés par PSL.

Frédéric WORMS explique que des changements sont intervenus au cours des dernières semaines puisque l'EHESS a décidé d'être membre associé de PSL. Le master de philosophie demeure intégré à l'ensemble des établissements mais sera co-accrédité. La cartographie prévoit également le retour à une mention Humanités, portée par l'ENS avec l'Ecole des Chartes et l'EPHE. Cette évolution respecte la cohérence scientifique et s'intègre dans la dynamique créée notamment par l'EUR TransLitterae.

Certains intitulés des mentions font encore l'objet de discussions avec le ministère. Un nouveau master sur les études européennes interdisciplinaires est en préparation, en partenariat avec l'ENA et le Parlement européen pour la réalisation de stages.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'offre de formation cible accréditée par PSL en 2019.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

VII. Information

Campagne de levée de fonds

Marc MEZARD rappelle que la Fondation a été relancée en 2014, avec de nouveaux statuts. Elle a déjà organisé plusieurs appels de fonds auprès des archicubes, ce qui a permis de collecter environ 120 000 euros de dons sur chaque opération. Les fonds ont financé la rénovation d'une salle de la bibliothèque, des équipements, des bourses pour des étudiants, etc.

La réalisation d'une étude a été confiée au cabinet More pour professionnaliser l'activité de collecte de fonds, les conclusions sont très positives en interne, et auprès des personnalités externes interrogées. Les anciens élèves demeurent attachés à l'Ecole, ils peuvent constituer un réseau et contribuer à la collecte de fonds.

Une proposition sera prochainement soumise au Conseil d'administration de la Fondation pour lancer une opération de collecte structurée. Cette démarche nécessiterait la mise en place d'une structure professionnelle, un recrutement à temps partiel jusqu'à la fin de l'année est donc envisagé, le poste deviendrait probablement durable dès 2019.

Des précisions seront présentées sur la destination des fonds tels que le financement des chaires internationales, des projets immobiliers et un programme de bourses pour des normaliens étudiants.

Par ailleurs, la Fondation Friends of Ecole Normale est désormais opérationnelle aux Etats-Unis.

Marie PITTET souligne que le projet nécessitera un changement d'échelle de la Fondation. Sa professionnalisation est indispensable pour ne pas faire peser de risques sur cette structure et *in fine* sur l'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.